

# Procès verbal de la séance de Conseil Municipal

## du lundi 30 janvier 2017 à 20h

L'an deux mille dix-sept, trente du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-quatre janvier deux mille dix-sept, par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

### Sommaire

*Le Maire de la Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

**La Séance est ouverte à 20 h 00.**

Liste des élus présents, excusés et absents :

#### **Commune déléguée de Coulonces :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Didier BARBOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Christian BELLIARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Romain COMPERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Benoît DUBOURG			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Christine DUCREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre GALLET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Céline HERVE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle HUET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Sébastien LEBRUN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nathalie LENOIR	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gilles MALOISEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Régine ROGER			<input checked="" type="checkbox"/>	

Monsieur Sébastien STALENS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Vanessa TANCREDE			<input checked="" type="checkbox"/>	

**Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Béatrice CHERON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc LABBE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Laurent LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Philippe LECOQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Aurélie MANSON		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Alain REVET		<input checked="" type="checkbox"/>		Guy VELANY
Monsieur Benoît ROUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Emmanuel SEBERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hendrika VAN RIJN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Guy VELANY	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Commune déléguée de Roullours :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nicole DESMOTTES		<input checked="" type="checkbox"/>		Michel LELARGE
Madame Sophie GUILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Daniel LECLERCQ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Michel LELARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Julien LEMIERE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Janine LEVARDON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Isabelle LEVIEIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérémie MARIE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Catherine MARTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Pascal SCARDIN			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Dominique TREOL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Maud VIGIER			<input checked="" type="checkbox"/>	

**Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Serge BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Véronique BRIENS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chrystel ESNAULT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Patrick GOSSMANN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Irène GUEDOIT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Florian HALOTEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge HAMEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric LECORDIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Thérèse MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Gérard MARY		<input checked="" type="checkbox"/>		Roland MULOT
Monsieur Nicolas MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland MULOT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Madame Valérie OLLIVIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicolas MOREAU
Madame Chantal PLANQUETTE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Martine ROBBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Sylvie ROBLIN	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Joël DROULLON			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Jacques FAUDET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Luc GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Chantal HOUSTIN		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Hélène LEPRINCE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine LETELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Franck LOHAT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Christelle MARIE			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Patrick PRUNIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Arnaud RAOULT			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Bernard VINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Laurence BATAILLE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Monsieur David CAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques CHAMPION			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Fernand CHENEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Aurélie DESLANDES			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Bernadette HARDY		<input checked="" type="checkbox"/>		M. CHENEL
Monsieur Marcel LEGRAND			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Jocelyne LEPRINCE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Benoit LETINTURIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Roger MOREL			<input checked="" type="checkbox"/>	

**Commune déléguée de Vaudry :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Annie BIHEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Françoise DERRIEN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric du ROSEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Corentin GOETHALS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Maryvonne GOSSELIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Jacqueline HUET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-José LARIVIERE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Wilfrid LAURENT		<input checked="" type="checkbox"/>		Jérôme MISERETTE

Monsieur Alain LE GRAËT		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie BIHEL
Madame Sylvie MARGUERIE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jérôme MISERETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Robert PORQUIER			<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Nadine POTHIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Dimitri RENAULT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jacques VOQUER		<input checked="" type="checkbox"/>		Céline ADAM

**Commune déléguée de Vire :**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Claudine ARRIVE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Guy BARBIER		<input checked="" type="checkbox"/>		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Roland BERAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Pascal BINET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Francine BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Cédric CAER	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Serge COUASNON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Laurent DECKER		<input checked="" type="checkbox"/>		
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Eric DUMONT		<input checked="" type="checkbox"/>		Gaëtan PREVERT
Monsieur Jérémy FOLLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Raymond GABILLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine GODBARGE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Noria KEBLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Lyliane MAINCENT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Philippe MALLEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
Monsieur Rémy MAUBANT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Marie-Odile MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Olivia NEEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Christophe PASSAYS			<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Régis PICOT		<input checked="" type="checkbox"/>		Cédric CAER
Monsieur Gaëtan PREVERT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine SEGRETIN		<input checked="" type="checkbox"/>		Francine BOUVET
Madame Isabelle SEGUIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Madame Catherine TAHAN		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine GODBARGE

# Ordre du jour :

<u>N° du point</u>	<u>Titre du point</u>	<u>Elu référent</u>
<b><u>COMMUNE DE VIRE NORMANDIE</u></b>		
<b><u>COMMUNE DE VIRE NORMANDIE/ INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU</u></b>		
1	Désignation des conseillers municipaux à la CLECT	Marc ANDREU SABATER
2	Développement économique – Transfert des zones d’activités de Vire Normandie à l’Intercom de la Vire au Noireau	Annie BIHEL
3	Budgets annexes « ordures ménagères » - Reprise des résultats du budget annexe de Vire Normandie (M14) – Délibération concordante avec l’Intercom de la Vire au Noireau	
<b><u>URBANISME/HABITAT</u></b>		
4	Programme Local de l’Habitat (PLH) – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) – Subventions aux particuliers	Michel LELARGE
<b><u>TRAVAUX, SYSTEMES D'INFORMATION, TRANSITION ENERGETIQUE</u></b>		
Thématique Travaux »		
5	PSLA – Actualisation du projet	Pierre-Henri GALLIER
<b><u>FINANCES</u></b>		
6	Engagement des dépenses 2017 avant le vote du budget primitif	Annie BIHEL
7	Tarifs 2017 : AML – ALSH et PIJ/EP	
<b><u>ENFANCE, JEUNESSE et LOISIRS</u></b>		
8	Proposition d'attribution des secteurs à un centre de loisirs et découpage des secteurs pour les écoles viroises	Nadine LETELLIER
9	Tarifs sectorisation	
<b><u>PERSONNEL</u></b>		
10	Création de postes dans le cadre de l'extension de l'entretien du domaine public	Raymond GABILLARD
11	Création d'un emploi de chargé de développement local	

<b>12</b>	Conventionnement DIRECCTE dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion	
<b>13</b>	Gratification stagiaire	
<b>14</b>	Conventionnement CD14 dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion	Jean-Marc CHAUVIN
<b><u>FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES DE VIRE NORMANDIE</u></b>		
<b>15</b>	Changement de site pour les séances du conseil municipal de Vire Normandie	Marc ANDREU SABATER
<b><u>COMMUNES DÉLÉGUÉES</u></b>		
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VIRE</u></b>		
<b><u>CADRE DE VIE</u></b>		
<b>16</b>	Signature d'une convention avec Vire Avenir	Serge COUASNON
<b><u>TRAVAUX</u></b>		
<b>17</b>	Travaux d'effacement des réseaux de la Route d'Aunay	Gaëtan PREVERT
<b>18</b>	Convention de servitude ENEDIS – Vire Normandie	
<b>19</b>	Réfection du sol sportif du gymnase du stade de l'Orient	
<b><u>AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b>		
<b>20</b>	Programme d'habitat La Mercerie : vente de lots à bâtir	Serge COUASNON
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE COULONCES</u></b>		
<b>21</b>	Exploitation de la Licence IV : Régie de recettes -Vente de boissons	Gilles MALOISEL
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE</u></b>		
<b>22</b>	Attribution subvention 2017 pour la 20ème édition du 4 L TROPHY	Eric LECORDIER
<b>23</b>	Cotisation 2017 au Conseil National des Villes et Villages Fleuries	
<b>24</b>	Résultat enquête publique échange terrain CR de la Charterie	
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE ROULLOURS</u></b>		
<b>25</b>	Espace mutualisé d'animation locale : choix d'un bureau de contrôle technique	Michel LELARGE
<b>26</b>	Espace mutualisé d'animations locale : choix d'un bureau d'étude géotechnique	
<b>27</b>	Espace mutualisé d'animation locale : choix d'un bureau de contrôle mission SPS	
<b><u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VAUDRY</u></b>		
<b>28</b>	Subvention classe de neige, séjour linguistique, Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)	Annie BIHEL

## Préambule à la séance

**Marc ANDREU SABATER** : « Bonsoir à tous. Nous allons commencer cette séance de conseil municipal.

*Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Roselyne DUBOURGUAIS est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.*

Monsieur le Maire donne connaissance des conseillers qui se sont excusés.

*Les procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 28 novembre, 15 décembre et 27 décembre 2016 sont adoptés à l'unanimité."*

*En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 11 janvier 2016, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du Maire qui ont été prises.*

<b>Numéro de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>
297	Signature d'une convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un immeuble du domaine public de Vire Normandie sis Place du Château au profit du CCAS
298	transport scolaire, signature du devis de la société AMAND VOYAGES pour transporter les élèves de la Florie (MFR)
299	Marché n°16005 – Marché de travaux pour la réfection de la toiture chaume du Musée de Vire – Avenant n°1
300	Marché n°16059 - Prestation d'entretien des vêtements de travail et de protection haute visibilité du service déchets-déchèterie et entretien des torchons et tapis de bain
301	Marché n°16084 – Contrat de suivi de progiciels e.magnus hors pack pour la commune déléguée de Truttemer-le-Grand
302	Marché n°16083 – Contrat de suivi de progiciels e.magnus hors pack pour la commune déléguée de Vaudry
303	Marché n°16021A – Projet du Pôle Environnement, Construction d'un giratoire et de la voirie de desserte – Avenant N°1
304	Collecte des huiles usagées
305	Marché n°16050 – Marché de renouvellement des contrats d'assurances de la ville de Vire Normandie
306	Résiliation de la convention de mise à disposition du logement de Mme Rachel GUERRE, sis 1 rue des Augustines, dans l'enceinte de l'hôtel Dieu
307	Marché n° VN 17004 – Marché de maîtrise d'œuvre pour les réserves du musée municipal de Vire Normandie
308	Signature d'une convention avec Madame Angélique CHENEL, pour la MJC de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
309	Signature d'une convention avec L'Association « LE HERIFON » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
310	Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec Pébroc Théâtre pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
311	Signature d'une convention avec L'Association « L'Ours à Plumes » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
<b>ANNEE 2017</b>	
01	Marché n° VN17005 – contrat de licence et maintenance MODULARIS – commune déléguée de Roullours
02	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public et fixation de la redevance pour une mise à disposition temporaire d'une propriété de la ville de Vire Normandie, située au 52, rue André Halbout, 1 <sup>er</sup> étage, dans l'immeuble Jules Jeannin
03	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public et fixation de la redevance pour une mise à disposition temporaire d'une propriété de la ville de Vire Normandie, située au 52, rue André Halbout, 1 <sup>er</sup> étage, dans l'immeuble Jules Jeannin
04	Signature d'une convention avec Cécile LABROUSSE pour La Compagnie « À PRESENT » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
05	Application des pouvoirs de police spéciale du Maire en matière de construction et d'habitation dans le contentieux qui l'oppose à M. ROGER Jean-Michel, propriétaire d'un logement menaçant de ruine, 1 rue des Myosotis
06	Marché n°16048 – Programme de travaux d'éclairage public 2016 commune de Vire Normandie – avenant n°1
07	CLAS : demande d'intervention en tant que bénévole de Mme COSTARD
08	Signature d'une convention avec le Centre Socio-Culturel CAF « Anne Morgan » de Vire

	Normandie, représenté par Madame Manuëla GÖLLER, sa Responsable, pour la mise à disposition de locaux scolaires de l'Ecole Jean Moulin
09	Signature d'une convention avec l'Association « La Loure », représentée par Monsieur Alain ROBERT, son Président, pour la mise à disposition de locaux scolaires de l'Ecole Saint-Exupéry



*Il est proposé d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.*

## **COMMUNE DE VIRE NORMANDIE**

### **Motion pour la défense de l'Unité de Surveillance Médicale Continue du Centre Hospitalier de Vire.**

**Marc ANDREU SABATER :** « J'ai adressé un courrier à la directrice de l'Agence Régionale de Santé pour lui faire part de mon étonnement au regard de la décision prise par les services de l'ARS quant à l'Unité de Surveillance Médicale Continue. Cette unité est composée de 8 lits depuis octobre 2009.

La suppression de cette unité serait dramatique pour le Centre Hospitalier de Vire, tant pour les usagers que pour les professionnels. »

**Jérémy FOLLY:** « Y a-t-il d'autres alternatives proposées à la fermeture de ce service ? »

**Marc ANDREU SABATER :** « Non, il n'y a pas d'autres alternatives que de déplacer les patients vers d'autres sites. On nous répond qu'il y a des villes en France où il n'y a pas de services de ce genre. »

**Catherine GODBARGE :** "J'ai été intermédiaire pour le courrier des praticiens. Ils ont donné suite et aimeraient faire une réunion d'information au sein de l'hôpital avec tous les élus concernés. »

**Marc ANDREU SABATER :** « Je vais proposer une rencontre entre une commission générale avec la direction de l'hôpital pour que tout le monde soit informé. Un tas de sujets est posé sur le devenir de l'offre de soins sur le territoire, notamment pour les urgences. Avec des perspectives positives dans certains domaines mais également difficiles dans d'autres.

Les médecins sur Vire ont du mal à se mobiliser sur certains sujets alors qu'ils ont la main. Il y a des opportunités à prendre en partenariat avec d'autres organisations.

J'ai assisté à une réunion de l'ARS sur la réorganisation de l'offre de soins sur le territoire et on entend des choses qui ne font pas plaisir car des opportunités sont là et ne sont pas saisies. »

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **COMMUNE DE VIRE NORMANDIE/ INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

### **1 Désignation des conseillers municipaux à la CLECT**

**Marc ANDREU SABATER :** « La CLECT, c'est la Commission Locale des Charges Transférées. C'est une commission obligatoire de la Communauté de Communes. Vous savez qu'il y a une nouvelle Communauté de Communes qui a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qu'il y a des compétences que nous exerçons au niveau communal et qui ont été transférées à la Communauté de Communes. Il y a des compétences qui étaient gérées par des Communautés de Communes et qui ont été restituées au niveau communal. Cela génère des transferts financiers entre la Communauté de Communes et les communes membres, c'est ce qu'on appelle les attributions de compensations. Il y a les attributions de compensations positives, c'est-à-dire que la Communauté de Communes va reverser à la commune ces attributions de compensations mais il y a aussi les attributions de compensations négatives. C'est-à-dire que c'est le niveau communal qui va reverser au niveau inter-communal les sommes permettant d'exercer les compétences que

la collectivité a à gérer. C'est un peu technique et très compliqué. On transfère les recettes et les dépenses pour qu'il y ait neutralité. Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées. On a un travail en plusieurs phases. La Communauté de Communes a beaucoup de travail. Des attributions de compensations provisoires vont être notifiées aux communes, dont nous Vire Normandie. Tout cela va être voté le 9 février lors du prochain conseil communautaire. Chaque commune va savoir ce qui lui est reversée ou ce qu'elle doit reverser. On est pour le moment sur du provisoire. La CLECT n'aura pas forcément à travailler pour le moment. Après il va falloir des attributions de compensations définitives, que l'on sache exactement ce que coûte une compétence et ce qu'elle rapporte en recettes. C'est à partir de là que l'on fait les attributions de compensations définitives. Cette commission est obligatoire, c'est elle qui doit analyser et donner son avis sur les charges transférées. Cette commission doit être composée d'un représentant minimum par commune. Vous savez que nous sommes 18 communes, 51 membres et Vire Normandie à 13 membres. On ne peut pas avoir une représentation exacte de la population. On n'a pas le ratio exact mais on a 13 membres. Nous nous sommes réunis les 20 délégués communautaires que vous avez choisis pour faire une proposition. Pour la CLECT, on peut avoir des représentants communautaires ou municipaux. Le choix des 20 conseillers communautaires qui vous représentent dans la Communauté de Communes, c'est d'avoir 13 conseillers communautaires en sachant que les conseillers municipaux pourront, dans des proportions limitées, siéger dans les différentes commissions mais pas dans la CLECT. Dans la CLECT, on a jugé qu'il valait mieux que ce soient des conseillers communautaires qui connaissent bien les dossiers communautaires. On vous propose une liste de 13 noms d'élus communautaires.

**Catherine GODBARGE** : "J'étais présente à la réunion de préparation et je n'ai pas senti qu'il s'agissait d'un choix. Cela m'a été présenté comme un choix d'élus communautaires pour représenter la CLECT. Je lis la délibération et je comprends que cela peut-être des conseillers municipaux et je pense qu'il serait judicieux qu'il y ait des conseillers municipaux parce que les conseillers communautaires ont travaillé entre eux mais les conseillers municipaux continuent à travailler pour leurs communes.

Je n'avais pas compris que c'était votre choix et que nous l'avions entériné. Je pensais que c'était obligatoire que ce soit des conseillers communautaires.

J'aimerais éventuellement me retirer de cette liste pour que Rémy MAUBANT puisse intégrer la CLECT, mais il n'est pas conseiller communautaire. Il est conseiller municipal, de la commission des finances de VIRE NORMANDIE".

**Marc ANDREU SABATER** : « De mémoire, il me semble avoir précisé que la CLECT était ouverte aux conseillers municipaux. On a souhaité, me semble-t-il, que ce soit des conseillers communautaires mais je ne vois aucune opposition à ce que ce soit des conseillers municipaux, si tout le monde est d'accord sur ce point.

Lecture de la liste avec le changement de nom, Rémy MAUBANT à la place de Catherine GODBARGE".

Vote à main levée.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **2 Développement économique – Transfert des zones d'activités de Vire Normandie à l'Intercom de la Vire au Noireau**

**Annie BIHEL** : « A mon tour de vous parler de l'Intercom de la Vire au Noireau qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui faisait suite à un arrêté préfectoral du 17 novembre 2016.

Au vu des compétences obligatoires transférées à l'Intercom dont les actions de développement économiques, nous devons transférer les budgets annexes s'y rapportant et adopter une délibération concordante avec celle qui a été adoptée par le dernier conseil communautaire du 12 janvier 2017.

Les deux communautés de communes qui ont fusionné, c'est-à-dire Condé Intercom et l'Intercom Séverine avaient des budgets annexes qui demeurent mais il faut transférer les budgets annexes des communes nouvelles qui se sont intégrées aux deux communautés de communes pour créer l'Intercom de la Vire au Noireau. Vous avez dans la délibération les budgets annexes. Pour VIRE NORMANDIE, ce sont des budgets annexes que vous aviez l'habitude de voir dans les budgets : Zone industrielle Papillonnière, zone d'activité

des Neuvillières, parc d'activités Papillonnière 2, appelé Pipa, le parc d'activité La Douitée, et les bâtiments modulables.

Quand à VALDALLIERE, il s'agit de l'atelier relais et de la vente de terrains qui sont des activités économiques.

Ainsi, par délibération n°7 du 12 janvier 2017, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a constaté le transfert de ces zones d'activités et a créé ces budgets annexes correspondants qui retraceront la gestion comptable et financière de cette compétence obligatoire.

Il vous est demandé de constater de façon concordante avec la délibération dont nous venons de parler émanant de l'EPCI le transfert des zones d'activités qui sont Papillonnière, Neuville, les bâtiments modulables, Papillonnière 2, La Douitée.

Nous avons obtenu un avis favorable de la commission des finances et du bureau afin de transférer ces zones. »

**Serge HAMEL** « J'ai été surpris quand j'ai vu ces zones parce qu'en fait on a d'autres zones de développement économique. C'est seulement celles qui ont un budget annexe alors ? »

**Annie BIHEL** : « Oui, ce sont les zones qui étaient auparavant dans nos budgets et qui sont transférés à l'Intercom. »

**Serge HAMEL** : « Donc pour toutes les autres zones, ça reste du budget communal ? »

**Annie BIHEL** : « Oui, parce qu'auparavant, ces zones ne faisaient pas partie des budgets annexes. »

**Serge HAMEL** : « Ok, ce qui veut dire qu'en terme de développement économique, il existe deux vitesses : une vitesse communale et une vitesse intercommunale. »

**Annie BIHEL** : « C'était cela déjà auparavant car je rappelle que les budgets annexes que nous avons voté étaient des budgets annexe de la communauté de communes de Vire. Donc, c'était déjà à deux vitesses avant. »

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3 Budgets annexes « ordures ménagères » - Reprise des résultats du budget annexe de Vire Normandie (M14) – Délibération concordante avec l'Intercom de la Vire au Noireau**

**Annie BIHEL** : « Même démarche pour la délibération du budget annexe des ordures ménagères, mais nous y ajoutons une reprise des résultats. Cette délibération ne devrait pas poser de problème. Nous devons créer les budgets annexes pour les OM et les Taxes d'enlèvement des Ordures Ménagères qui sont une inscription comptable M14 avec un régime de TVA non assujettie. La Taxe d'enlèvement des OM concerne les territoires historiques de VALDALLIERE, de Condé Intercom, de l'Intercom Séverine et de VIRE NORMANDIE.

Il y a une redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères qui a une instruction comptable M4 qui est un SPIC avec un régime de TVA non assujettie qui concerne le territoire de SOULEUVRE EN BOCAGE.

Pour mémoire, les communes nouvelles de VIRE NORMANDIE et de SOULEUVRE EN BOCAGE avaient créé en 2016 chacune en ce qui la concerne un budget annexe OM pour retracer la gestion budgétaire et comptable de cette compétence et les communautés de communes Condé Intercom et Intercom Séverine ainsi que la commune nouvelle de VALDALLIERE n'avaient pas de budgets annexes. Ce qui explique que nous devons prendre une délibération pour transférer les budgets annexes à l'Intercom de la Vire au Noireau".

**Roland BERAS :** « est-ce à dire pour un problème d'harmonisation et de lisibilité, les collectivités qui aujourd'hui entrent dans cette thématique et qui fonctionnent sur le budget général vont avoir dorénavant un budget annexe ? »

**Annie BIHEL :** « Alors ça, je ne sais pas ce que ça deviendra au niveau de l'Intercom. Ils avaient un budget qui était intégré à leur budget principal. Donc, eux ne vont pas transférer leurs budgets comme nous allons les transférer. »

**Marc ANDREU SABATER :** « Tout à fait. La compétence Ordures Ménagères est une compétence obligatoire de l'EPCI créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceci dit, nous avons 5 ans pour harmoniser les services et la tarification équivalente.

Cette compétence est particulièrement complexe car il y a deux syndicats. 3 collectivités ont confié le service des OM au SEROC et qui ont gardé la collecte, soit en régie soit en délégation de service public. Et il y a 2 collectivités qui ont confié leur service OM au SIRTOM Flers Condé, la collecte et le traitement.

Donc, il y a des fonctionnements très divers. Comme indiqué dans la délibération, SOULEUVRE EN BOCAGE est en redevance OM : les usagers payent au poids les déchets. Les autres, payent en taxe. C'est-à-dire que quelque soit le volume de déchets, vous payez la même chose. Il va donc falloir harmoniser tous ces systèmes dans les 5 ans qui viennent.

C'est Gérard Feuillet qui va présider la commission OM de l'EPCI et d'autres représentants. »

**Rémy MAUBANT :** « Juste un petit détail : le titre de Budget annexe des Ordures Ménagères, reprise des résultats. Je pense qu'il ne s'agit pas que de la reprise des résultats, mais de la reprise du budget annexe par la nouvelle collectivité puisque il y a reprise de l'actif et du passif. Il faudrait enlever « reprise des résultats » parce qu'il n'y a pas que la reprise des résultats.

**Annie BIHEL :** « Comme il faut que la délibération soit concordante avec celle de la Vire au Noireau, si ce titre là a été pris par l'Intercom, nous devons reprendre le même titre. »

**Marc ANDREU SABATER :** « On en a parlé à la commission des finances. On est bien sur une reprise totale du budget avec l'actif et le passif. »

**Annie BIHEL :** « C'est une question qui a été posée lors de la réunion du conseil communautaire. SOULEUVRE EN BOCAGE a signalé qu'elle était excédentaire. Nous ne pouvons pas donner de chiffres mais je peux vous rappeler les chiffres que nous avons auparavant, en 2015. En clôture de l'année 2015, nous avons un excédent de fonctionnement de 1 185 000 € et un excédent d'investissement d'un peu plus de 308 000 €.

En 2016, dans nos prévisions de budget, nous avons prévu de reverser du budget annexe OM vers le budget principal 679 177,98 € qui correspondait à une subvention que le budget principal avait versé en 2005, 2006 et 2007 au budget OM pour lui permettre de fonctionner. Nous avons prévu de reverser au budget principal. Cela a été fait en 2016.

Nous avons prévu en 2016, un fonctionnement de 2 045 000 € et en investissement une recette de 1 126 000 € et une dépense de 553 000 €. Le budget investissement n'étant pas obligatoirement voté à l'équilibre.

Actuellement, nous n'avons que des chiffres provisoires puisque nous venons juste de recevoir le compte de gestion provisoire. Nous n'avons pas encore pu le vérifier et voir s'il était en accord avec le compte administratif, mais nous aurions un excédent de fonctionnement et d'investissement réuni qui serait aux alentours de 750 000 €. Cet excédent sera reversé intégralement".

***Vote : Adopté à l'unanimité***

**URBANISME/HABITAT**

## 4 Programme Local de l'Habitat (PLH) – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Subventions aux particuliers

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### TRAVAUX, SYSTEMES D'INFORMATION, TRANSITION ENERGETIQUE

Thématique Travaux »

## 5 PSLA – Actualisation du projet

**Marc ANDREU SABATER :** « Nous, collectivité, nous avons la volonté de créer ce pôle de santé, la partie immobilière, c'est ce que l'on fait avec l'ancienne école du Colombier mais le projet de santé, ce sont bien les professionnels qui le portent. Je vais laisser la parole à Franck avant que l'on ait une présentation de projet architectural ».

**Franck DANNET :** « Bonsoir à tous. Je suis médecin généraliste à VIRE et un peu à l'initiative de ce pôle. On appelle cela Pôle de Santé Ambulatoire. Pourquoi avoir voulu créer ce pôle. C'est essentiellement pour un problème de démographie médicale et pour être attractif pour les nouvelles générations qui ne veulent plus travailler seuls dans leur petit cabinet, ce n'est plus d'actualité aujourd'hui. Nous travaillons sur ce projet depuis 2 ans 1/2, ce n'est pas simplement des structures, un bâtiment, c'est aussi un projet de santé qu'on a fait tous ensemble pour le territoire de VIRE. Un projet de santé c'est aussi de l'éducation thérapeutique, c'est aussi avoir des moyens d'information partagés entre professionnels, des formations partagées entre les professionnels médicaux et paramédicaux. C'est aussi un lieu de formations, de stages pour les externes, les internes qui permettra à l'avenir de venir éventuellement chez nous. C'est un travail collectif qu'il a fallu faire avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux). Cela ne s'est pas fait tout de suite, il a fallu un peu de temps, il a fallu que le bébé grandisse un peu. Une fois que l'on a fait ce projet de santé et les professionnels qui étaient d'accord partagent avec nous le projet de santé. L'étape ensuite, c'était de trouver un endroit. Marc ANDREU SABATER nous a proposé l'école du Colombier qui était un lieu centre ville et qui nous intéressait bien. Pour pouvoir réhabiliter cette école, il a fallu que l'on puisse travailler tous ensemble. C'est chose très schématique que je vous ai exposé. Avez-vous des questions moi je n'ai pas de choses particulières à vous dire ».

**Marc ANDREU SABATER :** « Il y a eu un travail important et c'est pour cela que l'on a pas parlé avant car il y avait un certain nombre de détails à régler. Il fallait se mettre d'accord avec les professionnels et connaître leur besoin. Toute la partie financière, tout cela a nécessité pas mal de temps. Tout ce qui concerne les subventions, on va à la recherche d'un maximum de subventions sur tous les projets que l'on dépose. Sur celui là, on a obtenu plus d'un million de subventions, ce qui est considérable. C'est Pierre-Henri (GALLIER) qui suit ce dossier depuis le début, il le connaît par cœur et il vous donnera des informations plus précises tout à l'heure sur les financements. Voilà ce que je peux vous proposer et on aura une partie question, réponse après. Je vais vous laisser la parole pour nous présenter le projet.

### **Présentation du Pôle de Santé par la SCHEMA et GCI**

**Pierre-Henri GALLIER :** « Merci à la SCHEMA et GCI pour cette présentation. Si parmi vous il y a des questions techniques, surtout n'hésitez pas à les poser ».

**Eric du ROSEL :** « Ce n'est pas technique. Je suis ravi et j'ai toujours soutenu ce projet pour l'attractivité médicale et là bravo. Franck (DANNET) bravo. Bravo à vous aussi car finalement, cette association de courbes tombe dans la séduction pour la pratique de tous les jours. J'ai juste une question qui m'interpelle

par rapport à ce qui s'est passé à CONDE SUR NOIREAU. La logique c'est de rentabiliser cela par un système de loyers. Si vous vous retrouvez très peu de praticiens, vous devrez toujours autant payer le loyer, ce sera une charge qui sera toujours de plus en plus lourde à ceux qui restent. Comment vous vous en sortez ? ».

**Franck DANNET** : « Et bien non, car dans nos négociations, on a insisté pour que les prix soient attractifs pour les nouvelles générations. Pourquoi ? Il ne faut pas que ce soit un frein. Les jeunes médecins ne vont pas travailler 6 jours sur 7 et jusqu'à 23 heures. Ils veulent une vie à côté. Les classes d'âges en médecine c'est 70 % de femmes. Les femmes elles ont des enfants et envie de faire autre chose et pas que de la médecine. Si on veut les attirer, il faut leur laisser la possibilité de ne pas travailler tous les jours, d'avoir au moins une journée dans la semaine, de ne pas faire tous les samedis. Pour cela, il faut que les prix des loyers soient attractifs. On a négocié avec la Communauté de Communes pour que les prix soient le plus attractifs possibles pour les jeunes générations. Pour nous, cela ne pose pas de problème. Si on n'est pas là, la charge des loyers des gens qui partent ne sont pas à la charge de ceux qui restent mais à la charge de la collectivité ».

**Eric du ROSEL** : « Tu as répondu à ma question, Franck ».

**Franck DANNET** : « En tant qu'élu, cela ne rassure pas, à part les généralistes où on est une génération un peu âgée, il nous reste encore quelques années à faire, tous les paramédicaux sont relativement jeunes si cela peut vous rassurer. En sachant qu'un pôle, je vous ai dit tout à l'heure c'est aussi une charte à respecter. On bénéficie d'argent publique, bien évidemment mais on a aussi des obligations. On n'a pas que de l'argent publique parce que l'on ne donne rien en échange. En échange, on se doit d'être formateur. Il doit y avoir des maîtres de stage à l'intérieur de ce pôle, on accueille des internes et des externes. Quelle est la meilleure façon d'attirer les gens ? C'est qu'ils viennent d'abord chez nous, voir, se former et ont éventuellement envie de rester après. C'est, à mon avis, la méthode la plus sûre pour avoir des jeunes médecins ou dentistes qui viennent parce qu'ils sont déjà sur les lieux. Il y a l'attractivité financière mais aussi l'attractivité parce que cela peut être un lieu de formation. Un pôle c'est aussi un lieu d'échanges entre les professionnels, la structure ne doit pas descendre du haut en bas mais tout le monde doit travailler ensemble. Les moyens d'information et les dossiers doivent être partagés entre les différents professionnels. Un kiné qui voit un patient qui a mal au dos doit connaître un peu ses antécédents, son traitement etc c'est un peu le but de tous ces réseaux, c'est qu'il y ait un partage de toutes ses informations et un partage de formations. Je pense que pour le suivi des patients ce sont les méthodes de travail que veulent les nouvelles générations. Ils sont formés comme cela. Pour être attractif, il faut pouvoir réunir ces conditions là. Je suis maître de stage, cela fait 3 ou 4 internes que je vois, ils veulent travailler dans ces conditions là ».

**Marc ANDREU SABATER** : « On est dans une démarche volontariste de collectivités. Ce n'est pas qu'un projet immobilier pour des professionnels de santé. On connaît les difficultés de notre territoire, que ce soit sur la médecine de ville ou hospitalière. Et si la collectivité attend et reste les bras ballants, on prend des risques importants de voir notre territoire se vider de ces professionnels et cela a déjà commencé. Un outil comme celui là, c'est rendre plus attractif notre territoire pour attirer des professionnels de santé. Il n'y a aucune garantie pour le futur, un territoire qui ne s'organise pas par rapport à ces questions, il est clairement en difficultés. On est en concurrence entre territoires aujourd'hui. Le fait d'accueillir une vingtaine de professionnels au départ, c'est déjà formidable. Sur la partie financière, le rôle de la collectivité a été d'aller chercher un maximum d'argent. Plus on a de subventions, plus les coûts au m<sup>2</sup> répercutés sur les professionnels sont bas. Et si on veut attirer des professionnels, la dimension économique est aussi là. C'est un intérêt commun de la collectivité et des professionnels de santé d'avoir un outil comme celui là dans les meilleures conditions possibles pour les uns et les autres. Je précise que tous les adhérents de l'association ne sont pas sur le site, on est bien sur l'idée d'un travail en réseaux. On a un intérêt commun collectivité et professionnels. On est sur des territoires qui sont fragiles il faut que l'on propose des solutions intelligentes pour rester attractif et ce pôle de santé en est une illustration. Pierre Henri (GALLIER), tu peux peut-être donner le montant des subventions que l'on a eu ».

**Pierre Henri GALLIER** : « On est sur un montant global de 1,752 m€ avec un total de subventions de 1,150 m€ qui se décompose comme suit :

- 175 000 € de la Région en cours d'instruction
- 175 000 € FEADER en cours d'instruction
- 150 000 € de l'Etat
- 500 000 € de DETR
- 150 000 € du Conseil Départemental

Il nous reste à charge 602 000 € d'autofinancement. Voilà ce que cela représente au niveau finances".

**Marie-Thérèse MARIE** : « Quand vous dites en cours d'instruction, cela veut dire que ce n'est pas encore accordé ? ».

**Pierre Henri GALLIER** « Cela veut dire qu'elles ne sont pas encore accordées ».

**Marie-Thérèse MARIE** : « C'est un projet très ambitieux auquel j'adhère bien évidemment. Ce qui m'inquiète un peu c'est que l'école du Colombier a été rénovée pour l'isolation en extérieur, on nous parle d'isolation. Pôle cit'ergie ne date pas de l'année dernière, on avait les éléments à la fois d'isolation et de cit'ergie quand les budgets ont été préparés. Je suis étonnée que l'on retrouve 152 000 € supplémentaires pour l'isolation et pour être en conformité avec cit'ergie ».

**Pierre Henri GALLIER** : « Les 152 000 € représentent en effet une part d'isolation mais aussi l'aménagement du parking et les espaces verts".

**Marie-Thérèse MARIE** : « Alors, je crois que pour l'aménagement paysager, les services techniques espaces verts ont déjà faits leurs preuves et pourraient être sollicités. C'est un coût important alors qu'on avait déjà un bâtiment bien isolé. La norme Cit'ergie existe depuis longtemps".

**Pierre Henri GALLIER** : « Toutes les menuiseries ne sont pas aux normes Cit'ergie".

**Marie-Thérèse MARIE** : « Les menuiseries n'ont pas changées depuis l'établissement du projet. Elles auraient dû être intégrées dans le projet. »

**Pierre Henri GALLIER** : « Il y aura des changements de menuiseries »

**Marie-Thérèse MARIE** : « Mais elles auraient dû être prévues dans le projet. »

**Marc ANDREU SABATER** : « Je reviens sur les subventions obtenues par la Région qui s'est réorganisée avec la fusion des deux Normandie. Nos dossiers ont été déposés avant la fusion et ont pris du retard. Mais on est bien dans la politique de la Région. Il n'y aura donc pas de problèmes pour le versement de ces subventions. C'est juste un problème de délai à cause de la réunification des deux Normandie. Il n'y a pas de craintes à avoir sur le financement de la Région.

**Marie-Thérèse MARIE** : « Je suis un peu terre à terre, tant que je n'ai pas les sous, j'y crois pas trop !".

**Marc ANDREU SABATER** : « On vous le confirmera donc quand elles arriveront. Tout le monde peut avoir des doutes. On peut peut-être répondre sur la partie isolation. »

? : Inaudible

**Marie-Thérèse MARIE** : « Ce qui m'étonne toujours, c'est que le bâtiment n'a pas changé. Depuis le projet tel qu'il a été déposé et le projet tel qu'il va être fait, il n'y a rien eu de changé dans cette école. »

? : Inaudible

**Marie-Thérèse MARIE** : « Les diagnostics ont été faits après l'avant projet. Ce n'est peut-être pas dans le bon sens. »

? : Inaudible

**Marc ANDREU SABATER** : « Avant de rentrer dans le dur du projet il fallait qu'on est une certitude et un engagement des professionnels. Ça a pris du temps et tant qu'on n'avait pas l'accord de tous, on ne pouvait pas aller plus loin. On a attendu que les 19 professionnels s'engagent sur le projet pour pouvoir aller plus loin. »

« 20 praticiens avec tous au moins un véhicule, plus un patient et un en attente. On est déjà à  $3 \times 20 = 60$  véhicules sur le parking. On est déjà à saturation. Il y a une partie du parking qui est végétalisée mais est ce qu'il ne faut pas penser au côté pratique ? »

**Pierre Henri GALLIER** : « On a évoqué ce problème avec les professionnels. On a du foncier de disponible et si on s'aperçoit qu'on n'a pas assez de places de parking, on prendra du foncier pour refaire du parking. »

? : Inaudible

**Serge HAMEL** : « Est-ce que l'arbre est conservé ? Sur les 10 % supplémentaires, on aurait pu en discuter en commission des travaux parce que le chiffre sort comme ça et c'est la surprise. »

**Pierre Henri GALLIER** : « Oui Serge, on aurait effectivement pu en discuter en commission travaux. Mais il y a des moments où on est un peu dépassé par le temps. Il n'y a pas eu de décision de prise. On va prendre la décision ce soir. »

**Eric du ROSEL** : « Juste une petite technique : Les médecins et les professionnels adorent travailler dans l'ombre ? Je redoute une chose, c'est que la partie en bois qui va être construite côté Sud ... »

**Pierre Henri GALLIER** : « Côté Est »

**Serge HAMEL** : « Côté Sud. Vous risquez de ne plus avoir de lumières ! »

**Franck DANNET** : « On a posé la question aux architectes. »

? : Inaudible

**Marc ANDREU SABATER** : « On a la cours à refaire. La partie paysagère est minime par rapport au prix du parking. En termes de coût, ça ne posera pas de problèmes de faire certains travaux à nos services. Le problème est plutôt la réalisation du parking, n'est ce pas Pierre Henri ? »

**Pierre Henri GALLIER** : « Bien sûr. C'est un ensemble qui est mis en œuvre. Je pense que les équipes des services techniques des espaces verts de la Ville de VIRE ont peut-être autre chose à faire aussi. Ce qui peut augmenter le délai, ce qui n'est pas favorable. »

? : « Y a-t-il des normes particulières pour l'accès à l'étage pour la partie existante ? »

? : Inaudible

**Marc ANDREU SABATER** : « Je crois qu'il faut préciser qu'il faut être optimiste s'il y avait des besoins dans le futur, des demandes nouvelles, on a la possibilité de faire une extension. On a également la possibilité de construire au-dessus de l'extension si on a d'autres demandes. D'autre question ?»

**Catherine GODBARGE** : « Prévoyons tout de suite un grand parking. Tout à l'heure, j'ai entendu, si ça suffit pas, on l'agrandira, mais une fois qu'on a fait le traitement paysager, moi, je serai d'accord pour voter 10 places de plus et un peu de pelouse en moins. »

? : Inaudible

**Marc ANDREU SABATER** : « Isabelle disait qu'il y avait aussi la Place Sainte Anne ou il y a pas mal de stationnement. Il y a un potentiel de stationnement C'est très pris, mais bon ... Il faut qu'on voit les places de stationnements. On note cela".

? : Inaudible

**Marc ANDREU SABATER** : «Je vous remercie pour cette présentation. Je remercie Frank DANNET et tous les membres de l'association. La manière dont on a travaillé, en partenariat avec les professionnels de santé a été exemplaire. Tout le monde a été constructif et on a réussi dans des délais presque records à faire ce projet. Sur d'autres territoires, je peux vous dire que ça a été beaucoup plus compliqué.

Nous sommes allés avec Frank DANNET présenter ce projet de PSLA. Il a été jugé exemplaire par l'ensemble des partenaires, l'ARS, l'URML, les champs professionnels comme les kinés et les financeurs ont trouvé ce projet exemplaire. Il y a eu une bonne collaboration entre tous les acteurs pour que ce projet puisse voir le jour.

Et merci à Pierre-Henri GALLIER qui a suivi à la perfection ce dossier.»

### **Lecture de la délibération**

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**Marc ANDREU SABATER** : «Merci. Le permis de construire est en instruction dans nos services. On va leur demander de faire le plus vite possible car le souhait des professionnels et c'est l'engagement qu'on a pris, est que l'équipement soit livré pour la fin de l'année 2017. »

**Catherine GODBARGE** : «Est-ce que c'est le conseil qui a validé le règlement avec les professionnels ? Par exemple pour que la collectivité prenne en charge en cas de désistement d'un professionnel ? Je n'ai pas souvenir qu'on l'avait voté. »

**Pierre Henri GALLIER** : « Si, si Madame GODBARGE, on vous avait annoncé en conseil municipal un loyer fixe de 7,50 € / m<sup>2</sup> utilisé avec 2,50 € de charges. Par contre, si malheureusement un professionnel nous quitte, le loyer ne sera pas à la charge de ses collègues professionnels. Mais j'espère qu'aucun professionnel ne nous quittera et qu'au contraire, il va en venir davantage puisqu'il y a trois locaux de disponibles aujourd'hui ! Le fait de faire venir des stagiaires et des internes est un avantage. »

**Catherine GODBARGE** : «Je ne mets pas en cause le projet. Mais cet aspect du fonctionnement va être valable au moment où la collectivité aura récupéré, grâce aux loyers, la somme investie.

Tous les PSLA ne fonctionnent pas comme ça. Celui de Condé notamment et c'est celui-là que la collectivité récupère pour l'EPCI.

Je n'avais pas ce souvenir de cet aspect. La collectivité prend beaucoup de choses en charge par rapport à la santé.

Je souhaite qu'on remplisse le PSLA. Si par malheur, ça ne se faisait pas, je trouve qu'il y a une forte contribution des Virois au niveau des impôts sur le revenu qui contribuent aux subventions plus celle de la collectivité. »

**Marc ANDREU SABATER** : « Je rappelle que sur les 1 752 000 € nous avons 1 150 000 € de subventions. Je remercie à ce sujet la Directrice Générale des Services, très mobilisée pour la recherche de subventions. Il y a une part importante de subventions et les professionnels de santé remboursent les emprunts de la collectivité par le prix des loyers. Les emprunts sont faits à des taux très bas (0%). Le risque est donc très limité, sauf si un professionnel s'en va. Un opérateur aura la gestion du pôle de santé. On ne peut pas prévoir de défaillance mais les loyers couvrent les charges et on a une potentialité par rapport à l'actuel. Les professionnels de santé ont été associés au projet et sont tous enthousiastes et impatientes d'y venir »

**Pierre Henri GALLIER** : « Je peux ajouter qu'ils s'investissent tous, notamment les kinés et les dentistes, qui apportent leur matériel. La collectivité ne paye pas de matériels professionnels. »

**Marc ANDREU SABATER** : « Il y a deux dentistes qui viennent sur Vire, la psychologue et l'ostéopathe. Les autres sont des nouveaux professionnels. Beaucoup de territoires ont ce genre de projets, aussi, il faut absolument être attractif. »

## FINANCES

### **6 Engagement des dépenses 2017 avant le vote du budget primitif**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### **7 Tarifs 2017 : AML – ALSH et PIJ/EP**

**Annie BIHEL** : « Les tarifs publics ont déjà été votés mais ces tarifs des « Après-Midi Loisirs, Accueil Loisirs sans hébergement et Point Info Jeunesse » ont été oubliés.

Les autres tarifs n'ayant pas été augmentés pour 2017, il vous est demandé de bien vouloir voter les prix déjà existants, sans augmentation. »

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## ENFANCE, JEUNESSE et LOISIRS

### **8 Proposition d'attribution des secteurs à un centre de loisirs et découpage des secteurs pour les écoles viroises**

**Marc ANDREU SABATER** : « Merci Nadine. Voilà une délibération qui montre l'intérêt de la commune nouvelle puisque on permet à tous les enfants du territoire de VIRE NORMANDIE d'accéder aux centres de loisirs existants sur la ville centre. »

**Annie BIHEL** : « Je m'associe à ce que vient de dire Marc car il y a longtemps que je m'insurgeais de ce que les enfants des autres communes ne pouvaient pas bénéficier de tels services. A Vaudry, nous avons mis en place une aide pour les familles mais ce n'était pas encore tout à fait satisfaisant. Depuis VIRE NORMANDIE, j'ai reformulé la demande. Je remercie la commission de l'avoir prise en compte et d'y avoir travaillé. Un grand merci pour nos enfants et leurs familles. »

**Marc ANDREU SABATER** : « Je vais continuer dans les remerciements : Nadine et Valérie, deux élues qui ne connaissaient pas forcément cette thématique et se sont totalement investies. »

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## 9 Tarifs sectorisation

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## PERSONNEL

### 10 Création de postes dans le cadre de l'extension de l'entretien du domaine public

**Raymond GABILLARD** « Une équipe concernant l'entretien du domaine public a été constituée l'année dernière. Dans le cadre du travail avec la FREDON, des élus ont souhaité étendre cette mission à VIRE NORMANDIE. Il est proposé la création d'une équipe nouvelle qui sera composée de 2 CAE et d'un emploi d'adjoint technique. »

**Marc ANDREU SABATER** : «Encore une fois, il est proposé d'étendre ce qui existait déjà à tout le territoire. »

? : Inaudible

**Raymond GABILLARD** : « Nous avons un service avec 6 CAE et un agent technique qui encadre. C'est une équipe nouvelle qui va pouvoir intervenir sur tout le territoire de VIRE NORMANDIE, créée à partir du 1<sup>er</sup> février. Le recrutement se fera en interne ou en externe".

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### 11 Création d'un emploi de chargé de développement local

? : Inaudible

**Annie ROSSI** : «Il existe des activités liées au développement économique qui sont transférées et il y a des activités précédemment exercées par le service développement économique qui restent de la compétence de la commune. Exemple : le foncier, les friches ... . Il convient donc de recruter un agent. Quand à l'organigramme, on y travaille. On appellera ce service « architecture patrimoine développement local » avec comme chef de service Madame Judith WACH, déjà architecte à la ville. Dans ce service, on assurera également l'instruction des documents d'urbanisme.

On ouvre ce poste au grade d'attaché et au grade de rédacteur et en fonction du profil de la personne, on supprimera soit le poste d'attaché, soit le poste de rédacteur.

Les personnels transférés peuvent très bien postuler sur ce poste.

On présentera l'organigramme en commission du personnel au moment venu et au comité technique paritaire. On aura l'occasion de vous le présenter en séance de conseil".

**Marc ANDREU SABATER** : «C'est vrai qu'il y a un décalage. La communauté de communes est en train de se mettre en place seulement maintenant. On fonctionne un peu à l'envers, effectivement. »

Votants : **87** (73 membres présents + 14 pouvoirs)

**Vote** : Pour : **83** Abstentions : **4** (**C. CAER, F. BOUVET, C. ARRIVE + pouvoir de R. PICOT**)  
Opposition : **0**

**12 Conventonnement DIRECCTE dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**13 Gratification stagiaire**

Pas d'intervention.

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**14 Conventonnement CD14 dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion**

Pas d'intervention.

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES DE VIRE NORMANDIE**

**15 Changement de site pour les séances du conseil municipal de Vire Normandie**

Marc ANDREU SABATER : « C'est vrai que les conditions matérielles ici ne sont pas extraordinaires à la fois de sonorisation, de confort pour vous les élus. Je ne vais pas dire que c'est la raison essentielle d'un certain absentéisme parfois avec les problèmes de quorum que l'on a connu, si on peut améliorer le confort pour les élus, ce sera déjà une bonne chose. On vous propose de réunir le Conseil Municipal au lycée Marie Curie qui présente beaucoup davantage, qui peut accueillir 180 personnes avec support pour prise de notes, système de projection pour présentation générale et délibérations. Il y a aussi un système d'enregistrement audio qui restitue les débats sous format écrit. On va gagner du temps pour nos agents puisque la prise de notes pour les conseils municipaux, c'est du temps et pas très intéressant. Cela présente beaucoup davantage et on pourra stationner dans la cours du lycée et c'est gratuit ».

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**COMMUNES DELÉGUÉES**

**COMMUNE DELEGUÉE DE VIRE**

**CADRE DE VIE**

**16 Signature d'une convention avec Vire Avenir**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**TRAVAUX**

**17 Travaux d'effacement des réseaux de la Route d'Aunay**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**18 Convention de servitude ENEDIS – Vire Normandie**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### **19 Réfection du sol sportif du gymnase du stade de l'Orient**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## **AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **20 Programme d'habitat La Mercerie : vente de lots à bâtir**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## **COMMUNE DELEGUÉE DE COULONCES**

### **21 Exploitation de la Licence IV : Régie de recettes -Vente de boissons**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## **COMMUNE DELEGUÉE DE SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE**

### **22 Attribution subvention 2017 pour la 20ème édition du 4 L TROPHY**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### **23 Cotisation 2017 au Conseil National des Villes et Villages Fleuries**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### **24 Résultat enquête publique échange terrain CR de la Charterie**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## **COMMUNE DELEGUÉE DE ROULLOURS**

### **25 Espace mutualisé d'animation locale : choix d'un bureau de contrôle technique**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### **26 Espace mutualisé d'animations locale : choix d'un bureau d'étude géotechnique**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

### **27 Espace mutualisé d'animation locale : choix d'un bureau de contrôle mission SPS**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**COMMUNE DELEGUÉE DE VAUDRY**

**28 Subvention classe de neige, séjour linguistique, Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)**

Pas d'intervention

*Vote : Adopté à l'unanimité*

**Marc ANDREU SABATER** : « J'ai le plaisir de vous dire qu'à 22 heures 40, le conseil municipal est terminé, on s'améliore beaucoup. Avec une nouvelle salle, une meilleure maîtrise du timing, j'espère que l'on va retrouver des élus. Merci à vous et bonne soirée. »

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.*